



50^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif sur la mise à jour orale de la Commission d'enquête sur la République arabe syrienne

Intervention du Luxembourg

Genève, le 29 juin 2022

Excellences,

Le Luxembourg soutient pleinement la déclaration de l'Union européenne. Nous remercions la Commission d'enquête indépendante pour sa première mise à jour orale.

Une décennie après le début du conflit, la situation en Syrie reste particulièrement préoccupante. Le Luxembourg assure son soutien continu à la Commission d'enquête et au travail important qu'elle effectue. Le Luxembourg encourage fortement la coopération de tous les acteurs avec la Commission d'enquête, ceci notamment en lui permettant l'accès au territoire syrien et tout particulièrement aux lieux d'incarcération.

Ma délégation condamne fermement toutes violations des droits humains et du droit international humanitaire qui ont été constatées par la Commission d'enquête. Le Luxembourg se montre particulièrement préoccupé du degré d'impunité pour ces crimes d'une haute gravité, qui continuent à être commis. Nous réitérons notre plein appui aux efforts de porter la situation en République arabe syrienne devant la Cour pénale internationale. Aucun crime ne doit rester impuni.

Le Luxembourg condamne fermement les graves violations à l'encontre des femmes et des enfants, ainsi que de la population civile. Le Luxembourg a par ailleurs pris bonne note du document d'orientation publié par la Commission d'enquête portant sur les personnes manquantes et disparues en Syrie. Face au nombre accablant de 100.000 disparitions documentées par des organisations syriennes, la communauté internationale se doit de renforcer ses efforts en faveur des victimes et de leurs familles.

Je vous remercie.